



Centre Socio-Culturel
de **NEUDORF**

RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 AVRIL 2026



RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

L'année 2024 a connu la mise en œuvre de la nouvelle classification des emplois imposée par ALISFA (Convention Collective des Acteurs du Lien Social et Familial). Un travail important a été déployé par les équipes. 2025 n'a pas été plus calme pour le Centre puisque tout le monde a été sollicité pour voir participer au renouvellement des contrats de projets. Des réunions de travaux, des sondages aux habitants, de la rédaction pour aboutir à 3 contrats de projets avec du sens. Un grand merci aux équipes, à la direction et aux administrateurs.

Le résultat de l'année 2025 est un excédent de 8 K€. Il convient d'analyser ce résultat avec prudence d'autant que cette année a enregistré des vacances de postes et des subventions supplémentaires. Ce présent rapport a pour vocation de vous communiquer les éléments chiffrés clés de l'année 2025 en insistant sur les variations significatives par rapport à l'année passée.

Les produits du CSC Neudorf proviennent de deux sources principales :

- Les subventions des financeurs : ces produits peuvent être allouées pour le fonctionnement global de la structure et les activités de manière pérenne. Les subventions sont récurrentes notamment pour l'école de musique, les subventions de la ville, de la CAF et de la CEA pour le fonctionnement, les aides de l'état pour le poste adulte relais, les subventions liées à l'investissement accordés par la ville, la CEA, les prestations de service de la CAF... .

Les équipes sollicitent des financements spécifiques pour certains projets. Cela a notamment été le cas pour les animations de fin d'année, les projets estivaux, le CLAS, les projets parentalité...

De manière globale entre le structurel et les appels à projets le CSC a enregistré une hausse des subventions de +3.9% soit environ 46 k€ (hors reclassement de la subvention d'investissement en exploitation). Cette hausse est principalement due aux versements supplémentaires de la ville pour le fonctionnement (34 K€) et de la CEA (10 K€). Nous les en remercions.

Cette année nous avons utilisé 38 K€ de subventions provisionnées en fonds dédiés qui avaient été allouées par le passé mais qui n'avaient pas encore été consommées conformément à leur objet.

Il est à noter également, le changement de plan comptable imposé qui transfère les subventions d'investissement du résultat exceptionnel au résultat d'exploitation en 2025 (transfert de 32 K€) permettant d'afficher un résultat d'exploitation de -3K€ contre - 42 K€ l'an dernier.

- Les contributions directes des adhérents et des familles par le biais des adhésions et participations aux activités. Il convient de noter un léger recul des participations aux activités de -3.5%.

Les charges d'exploitation

Les charges de fonctionnement externes restent stables dans l'ensemble même s'il peut être souligné des variations postes par postes :

- Prestation d'activités : -16 k€,
- Entretien Musau : -10 K€,
- Honoraires : + 7 K€ (intervention d'un consultant dans le cadre de travaux sur les procédures),
- Formation : + 6 K€,
- Sous-traitance ménage / alarme : + 6 k€.

La baisse de la masse salariale chargée est de -46 K€ soit 4% de baisse qui se décompose en :

- Des postes non pourvus en année pleine en 2025 (mais pourvus pleinement sur 2024 : exemple coordination Neufeld),
- Une reprise de congés payés,
- Les impôts et taxes diminuent (-4k€) car ils sont indexés aux salaires bruts (taxe sur les salaires et Agefiph).

Le résultat de l'année 2025 est juste à l'équilibre de 8 K€ contre près de 4 K€ en 2024. L'an dernier le résultat était principalement dû à une équipe incomplète (ce qui est encore le cas en 2025) et ce malgré une hausse des subventions de fonctionnement. À la clôture nous enregistrons un risque de reversement de prestations et subventions (CNAF, contrat de ville...) qui ont été provisionnés pour 56 K€.

Pour 2026 et les années à venir, les frais de fonctionnement notamment de l'énergie risquent d'être en hausse face aux conflits mondiaux en cours. Le CSC tend à recruter une équipe au complet pour fonctionner de manière sereine et pour assurer sa mission d'impact sur le territoire.

Nous remercions les partenaires qui nous ont soutenus. Le CSC a besoin d'être en confiance, son principal poste de dépenses étant les ressources humaines au travers de son équipe toujours bienveillante et qui ne peut le rester que si elle se sent en sécurité.

Il est important de rappeler que le CSC détient plusieurs agréments sur 4 sites : le Neufeld, le Landsberg, le Musau et l'itinérance . Ces éléments induisent un pilotage plus important que pour des CSC avec un seul agrément ainsi que des dépenses plus lourdes afin d'être en adéquation avec l'augmentation de la population sur le quartier et ses attentes... Nous avons besoin d'être visible et efficace sur le territoire pour proposer toujours plus, avoir une équipe motivée et disponible.

Charlotte ULRICH

Trésorière CSC Neudorf



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

de l'association

CENTRE SOCIO CULTUREL DE NEUDORF

42, rue du Neufeld

67100 STRASBOURG

Registre des associations du Tribunal Judiciaire de Strasbourg

Vol.43 Folio n°45

FIBA SAS – SIEGE SOCIAL

7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM

Adresse postale : CS 60034 - 67013 STRASBOURG CEDEX

Tél. 03 88 18 59 59 - Email : strasbourg@groupe-fiba.fr

RCS Strasbourg 698 501 442 00090

Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N° TVA intr. : FR 49 698501442

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Membre de la Cie Régionale de Colmar

www.groupe-fiba.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association CENTRE SOCIO CULTUREL DE NEUDORF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIO CULTUREL DE NEUDORF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l’association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation.

S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 27 mars 2026

Le commissaire aux comptes

FIBA S.A.S.

Signé par :

276650907CE3452...

Sébastien GUY

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

**BILAN FINANCIER
ET
COMPTE DE
RÉSULTAT 2025**

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	37 606,75	33 487,58	4 119,17	0,45	7 698,88	0,85
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	189 430,25	134 967,49	54 462,76	5,99	48 588,99	5,40
. Autres immobilisations corporelles	480 067,07	398 563,88	81 503,19	8,96	87 245,76	9,69
Immobilisations financières						
. Prêts	30 049,89		30 049,89	3,30	30 049,89	3,34
. Autres	2 930,00		2 930,00	0,32	2 930,00	0,33
TOTAL (I)	740 083,96	567 018,95	173 065,01	19,02	176 513,52	19,60
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	2 814,22		2 814,22	0,31	6 572,76	0,73
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 781,71	2 026,36	755,35	0,08	8 763,77	0,97
. Autres	158 998,62		158 998,62	17,48	169 078,85	18,77
Valeurs mobilières de placement	505,00		505,00	0,06	505,00	0,06
Disponibilités	564 370,00		564 370,00	62,04	529 958,07	58,84
Charges constatées d'avance	9 194,51		9 194,51	1,01	9 211,98	1,02
TOTAL (II)	738 664,06	2 026,36	736 637,70	80,98	724 090,43	80,40
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 478 748,02	569 045,31	909 702,71	100,00	900 603,95	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
--------	---	---

FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	22 867,35	2,51	22 867,35	2,54
Report à nouveau	225 789,19	24,82	221 791,12	24,63
Excédent ou déficit de l'exercice	8 287,24	0,91	3 998,07	0,44
Situation nette (sous total)	256 943,78	28,24	248 656,54	27,61
Subventions d'investissement	65 337,86	7,18	80 205,86	8,91
TOTAL (I)	322 281,64	35,43	328 862,40	36,52
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	84 883,00	9,33	90 485,00	10,05
TOTAL (II)	84 883,00	9,33	90 485,00	10,05
PROVISIONS				
Provisions pour risques	121 822,12	13,39	65 181,00	7,24
Provisions pour charges	43 906,00	4,83	41 308,00	4,59
TOTAL (III)	165 728,12	18,22	106 489,00	11,82
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 672,10	7,33	105 994,85	11,77
Dettes fiscales et sociales	143 621,69	15,79	166 816,74	18,52
Autres dettes	438,96	0,05	2 651,96	0,29
Produits constatés d'avance	126 077,20	13,86	99 304,00	11,03
TOTAL (IV)	336 809,95	37,02	374 767,55	41,61
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	909 702,71	100,00	900 603,95	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

CENTRE SOCIO CULTUREL DE NEUDORF
COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 18/03/2026

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	13 599,32		12 162,35		1 437	11,82
Ventes de biens et services						
- Ventes de prestations de services	349 185,12		361 887,36		-12 702	-3,50
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 265 667,00		1 187 212,28		78 455	6,61
- Ressources liées à la générosité du public						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	253,36		42 627,82		-42 374	-99,40
Utilisations des fonds dédiés	38 102,00		44 041,05		-5 939	-13,48
Autres produits	10 004,24		50,97		9 954	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	1 676 811,04		1 647 981,83		28 830	1,75
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	441 215,17		441 431,39		-216	-0,04
Impôts, taxes et versements assimilés	58 374,59		62 337,39		-3 963	-6,35
Salaires et traitements	785 112,21		819 726,90		-34 614	-4,21
Charges sociales	251 485,75		263 354,04		-11 869	-4,50
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	51 746,64		46 360,14		5 386	11,62
Dotations aux provisions	59 239,12		37 322,00		21 917	58,72
Reports en fonds dédiés	32 500,00		19 800,00		12 700	64,14
Autres charges	40,56		2,51		38	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 679 714,04		1 690 334,37		-10 620	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 903,00		-42 352,54		39 449	93,15
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	1 751,74		2 360,05		-609	-25,80
Total des produits financiers (III)	1 751,74		2 360,05		-609	-25,80
CHARGES FINANCIERES:						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 751,74		2 360,05		-609	-25,80
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-1 151,26		-39 992,49		38 841	97,12
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	13 619,64		48 399,91		-34 780	-71,85
Sur opérations en capital			32 254,00		-32 254	-100,00
Total des produits exceptionnels (V)	13 619,64		80 653,91		-67 034	-83,10
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	4 181,14		36 663,35		-32 482	-88,59
Total des charges exceptionnelles (VI)	4 181,14		36 663,35		-32 482	-88,59
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	9 438,50		43 990,56		-34 552	-78,54

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Total des produits (I + III + V)	1 692 182,42		1 730 995,79		-38 813	-2,23
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 683 895,18		1 726 997,72		-43 102	-2,49
EXCEDENT OU DEFICIT	8 287,24		3 998,07		4 289	107,28

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Dons en nature	1 578,00		3 618,00			
Prestations en nature	253 468,58		261 225,00			
Bénévolat	82 164,18		58 617,54			
TOTAL	337 210,76		323 460,54			
CHARGES :						
Secours en nature	1 578,00		3 618,00			
Mise à disposition gratuite de biens et services	253 469,00		261 225,00			
Prestations	82 164,00		58 618,00			
Personnel bénévole						
TOTAL	337 211,00		323 461,00			



ANNEXE

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 909 702,71 Euros

Le résultat net comptable est un excédent de 8 287.24 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le conseil d'administration.

Véritable lieu de vie, le centre socio-culturel de Neudorf agit pour et avec les habitants du quartier :

- C'est un espace d'accueil dédié à la population du quartier.
- C'est un endroit où il est facile de s'exprimer.
- C'est une maison pleine de convivialité.
- C'est un lieu qui laisse place à la mixité sociale et au vivre ensemble.

Le centre socio-culturel de Neudorf est une association indépendante qui regroupe des habitants, des bénévoles et des salariés. Il s'adresse aux publics de tous âges et propose des activités culturelles, éducatives, sociales, familiales, sportives, de loisirs

Le CSC Neudorf : un centre, trois lieux !

Plus de 47 000 habitants vivent à Neudorf. C'est pourquoi il est nécessaire et important que chaque habitant puisse bénéficier des activités et services du centre socio-culturel près de chez lui. Pour être au plus près de chaque habitant, le CSC Neudorf propose des activités et animations à travers ses trois sites (Neufeld, Musau et Ballon), et de son véhicule d'itinérance (CAROCE).

Cette multiplicité de lieux et de modes d'intervention permet de créer du lien social entre les habitants d'un même secteur et de faciliter l'accès aux activités du centre socio-culturel pour tous.

Concrètement, l'association propose des accueils et des activités entre autres pour :

- La petite enfance et l'enfance : éveil musical, accueils de loisirs, ateliers danse, accueil après la classe, formation musicale, programmation informatique, projets thématiques, stages
- Les préadolescents, adolescents et jeunes adultes : accueil jeunes, futsal, sorties, séjours, ateliers thématiques, sorties, cours instrumentaux, ateliers numériques, tournois sportifs
- Les adultes : ateliers sportifs, artistiques et culturels, accompagnement social
- Les familles : séjours, ateliers parents/enfants, actions de soutien à la parentalité, suivis individuels, cuisine
- Les seniors : sorties, repas, multimédia, randonnées, ateliers sportifs et artistiques
- Des enseignements musicaux individuels ou collectifs,
- Des ateliers et projets centrés sur le numérique
- Des animations de quartier : fêtes de quartier, soirées jeux, concerts, fête de la rentrée, mercredis d'Ampère, terrasses d'été, animations de fin d'année
- Et une mobilisation et un accompagnement des projets des habitants bénévoles et/ou structures
- Des mises à disposition de salles

Le centre socio-culturel de Neudorf est un lieu de convivialité, d'initiatives et de services qui permet l'épanouissement personnel, le vivre et faire ensemble, la participation bénévole des habitants aux projets de leur quartier.

Les projets sociaux du centre :

Pour répondre aux besoins réels des habitants du quartier de Neudorf et déterminer de nouveaux axes d'action et de réflexion, le CSC élabore tous les quatre ans de nouveaux projets sociaux pour :

- ~ Prendre en charge des demandes individuelles : services et activités,
- ~ Monter des projets pour et avec tous les habitants : solidarité et partage,
- ~ Façonner la vie du quartier : initiatives et développement.

En partenariat avec la CAF, la Ville de Strasbourg, la Collectivité Européenne d'Alsace, les services de l'Etat, la Région Grand-Est, les bailleurs sociaux, l'association favorise la mixité des habitants et développe le lien social, la solidarité dans une approche multi générationnelle et multiculturelle. Elle est gérée sans but lucratif par des habitants siégeant au sein d'un Conseil d'Administration et s'appuie sur ses salariés par réaliser sa mission. Le Centre Socioculturel de

PREAMBULE (suite)

Neudorf est laïque et ne pratique aucune discrimination.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'association sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2022-06 et le règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le règlement ANC 2023-03.

CHANGEMENT DE METHODE

A compter du 1er janvier 2025, l'association applique les règlements ANC n° 2023-03 et ANC n° 2022-06 relatifs à la modernisation des états financiers.

Les impacts de ces changements de méthode sur les comptes annuels de l'exercice 2025 sont détaillés ci-dessous:

- Changement de présentation du compte de résultat qui n'a pas d'effet sur le résultat net de l'exercice, mais qui modifie la répartition des charges et produits dans les différentes catégories:

- Suppression de la technique des transferts de charges
- Evolution de la notion de résultat exceptionnel: les quote-parts de subvention virée au résultat sont reclassées au niveau du résultat d'exploitation pour 32 K euros
- Intégration des charges constatées d'avance dans la rubrique des créances.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 740 084

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	37 607			37 607
Immobilisations corporelles	622 335	47 162		669 497
Immobilisations financières	32 980			32 980
TOTAL	692 922	47 162		740 084

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 567 019

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	29 908	3 580		33 488
Immobilisations corporelles	486 500	47 031		533 531
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	516 408	50 611		567 019

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	37 607	33 488	4 119	5ans
Materiels activites	189 430	134 967	54 463	4-10 ans
Agencements	38 345	37 523	822	4-10 ans
Amenagements	67 617	44 578	23 039	5 ans
Travaux batiment b	48 089	48 089	0	8 ans
Materiel transport	137 179	135 148	2 031	4-5 ans
Materiel de bureau	55 958	43 498	12 460	3-5 ans
Mobiler	104 953	67 276	37 677	4-10 ans
Materiel et outillage	27 925	22 452	5 473	4-5 ans
TOTAL	707 104	567 019	140 085	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.2 - Etat des créances = 203 955

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	32 980		32 980
Actif circulant & charges d'avance	170 975	170 975	
TOTAL	203 955	170 975	32 980

3.3 - Provisions pour dépréciation = 2 026

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	1 144	1 135	253		2 026
Comptes financiers					
Total	1 144	1 135	253		2 026

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 7 522

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	7 522
Disponibilités	
TOTAL	7 522

3.5 - Charges constatées d'avance = 9 195

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = 165 728

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	106 489	59 239			165 728
TOTAL	106 489	59 239			165 728

4.2 - Etat des dettes = 336 810

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	66 672	66 672		
Dettes fiscales & sociales	143 622	143 622		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	439	439		
Produits constatés d'avance	126 077	126 077		
TOTAL	336 810	336 810		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 116 618

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	30 617
Dettes fiscales & sociales	86 002
Autres dettes	
TOTAL	116 618

4.4 - Produits constatés d'avance = 126 077

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.5 - Informations complémentaires sur le bilan passif

La dette actuarielle au 31.12.2025 au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 43 906 euros. Le calcul a été effectué sur la base d'un départ volontaire à la retraite à l'âge de 65 ans. Le taux de charges sociales retenu est de 35% pour les non cadres et de 40% pour les cadres.La table de mortalité utilisée est la table TG05.

Les contributions volontaires présentées en annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice on été valorisées en prenant en considération les types d'intervenants suivants:

- les membres bénévoles du conseil d'administration
- les bénévoles s'investissant dans les animations de quartier
- les bénévoles prenant en charges l' animation d'un atelier
- les bénévoles s'occupant des tâches administratives

Les taux horaires retenus sont fonction des emplois "repères" de la convention collective applicable pour chaque catégorie d'intervention à savoir:

- direction pour le bénévolat des administrateurs
- animateur d'activité pour les bénévoles s'investissant dans les animations de quartier
- intervenant technique pour les bénévoles prenant en charge l'animation d'un atelier
- secrétaire pour les bénévoles intervenant dans les tâches administratives

Pour l'exercice 2025 le total des heures retenues pour la valorisation du bénévolat se monte à 4 095.75 heures soit un équivalent de 2.33 temps plein.

Nous signalons par ailleurs qu'une provision pour un litige social d'un montant de 50 000 euros est toujours d'actualité. Par ailleurs une provision pour risque de reversement de subvention de 56 641.12 euros a été dotée au 31.12.2025.

FONDS DEDIES:

La provision pour fonds dédiés se monte à 84 883 euros au 31.12.2025, en diminution de 5 602 euros par rapport au 31.12.2024, en raison de subventions accordées en contre partie de prestations prédéfinies qui n'ont malheureusement pas pu toutes avoir lieu en 2025 .Il a donc été décidé de différer ces montants à l'exercice suivant en contrepartie de leur consommation réelle.

TABEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES:

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Cloture
Subventions d'exploitation	90 485	32 500	38 102	84 883
ventilation par années:				
2015	25 518			25 518
2020	8 630		8 630	
2021	27 225		16 160	11 065
2023	9 312		3 812	5 500
2024	19 800		9 500	10 300
2025		32 500		32 500

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 349 185

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	344 521	98,66 %
Produits des activités annexes	4 665	1,34 %
TOTAL	349 185	100,00 %

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 7 522

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	7 522
Rabais, remises, ristournes(4098000000)	784
Ij a reverser(4387000000)	6 737
TOTAL	7 522

8.2 - Charges constatées d'avance = 9 195

Charges constatées d'avance	Montant
Ch const d'avance(4860000000)	9 195
TOTAL	9 195

8.3 - Charges à payer = 116 618

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	30 617
Fourn fact non parvenues(4081000000)	30 617
Dettes fiscales et sociales :	86 002
Dettes provis /c payes(4282000000)	46 773
Dettes s/heures a recuperer(4283000000)	8 422
Ch soc a payer/ c payes(4382000000)	17 983
Ch soc s/heures a recuperer(4382100000)	4 507
Agefiph(4481200000)	8 318
TOTAL	116 618

8.4 - Produits constatés d'avance = 126 077

Produits constatés d'avance	Montant
Prod const d'avance(4870000000)	126 077
TOTAL	126 077



**RAPPORT SPÉCIAL
DU COMMISSAIRE
AU COMPTES SUR
LES CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES**



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31.12.2025

de l'association

**CENTRE SOCIO CULTUREL DE NEUDORF
42, rue du Neufeld
67100 STRASBOURG**

FIBA SAS – SIEGE SOCIAL

7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM

Adresse postale : CS 60034 - 67013 STRASBOURG CEDEX

Tél. 03 88 18 59 59 - Email : strasbourg@groupe-fiba.fr

RCS Strasbourg 698 501 442 00090

Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N° TVA intr. : FR 49 698501442

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Membre de la Cie Régionale de Colmar

www.groupe-fiba.fr

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association CENTRE SOCIO CULTUREL DE NEUDORF,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

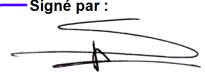
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Schiltigheim, le 27 mars 2026

Le commissaire aux comptes
FIBA S.A.S.

Signé par :

276650907CE3452...

Sébastien GUY

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar



BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

CHARGES

Compte	CSC Neudorf CSC Musau CSC CAROCE	BUDGET PRÉVISIONNEL 2026	Pilotage	Logistique	Activités
	Intitulé				
602110	Alimentation, boissons	54 196,00	250,00	0,00	53 946,00
602120	Matériel pédagogique	12 564,00	0,00	0,00	12 564,00
602121	Fournitures d'atelier et d'activités et prestations d'activités	83 720,00		0,00	83 720,00
602130	Produits pharmaceutiques	950,00		0,00	950,00
602210	Combustibles	0,00		0,00	0,00
602211	Carburants	550,00	110,00	200,00	240,00
603200	Variation de stock fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00
606100	Eau, gaz, électricité, chauffage	48 253,00		48 253,00	
606200	Produits d'entretien	9 900,00		9 900,00	
608300	Petit équipement, petit outillage	10 093,00		10 093,00	
606400	Fournitures administratives et de bureau	3 730,00	1 050,00	0,00	2 680,00
605600	Autres fournitures	1 831,00	150,00	50,00	1 631,00
60	ACHATS	225 787,00 €	1 560,00 €	68 496,00 €	155 731,00 €
611000	Sous-traitance générale (alarmes et rondes)	15 057,00	0,00	15 057,00	0,00
611010	Médiation et sécurité	13 260,00	0,00	13 260,00	0,00
611020	Sous-traitance ménage	43 153,00	0,00	43 153,00	0,00
611100	Formation des bénévoles	0,00	0,00	0,00	0,00
611200	Formation du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
612000	Redevance de crédit bail (photocopieurs, standard...)	5 295,00	2 840,00	2 455,00	0,00
613200	Locations immobilières	4 428,00		0,00	4 428,00
613500	Locations mobilières	358,00		358,00	
614000	Charges locatives et de copropriété	4 574,00		4 574,00	
615000	Entretien, réparations	18 000,00		18 000,00	
615500	Entretien et réparation véhicules automobiles	600,00		600,00	
615600	Maintenance	14 027,00		14 027,00	
615630	Maintenance informatique	8 729,00		8 729,00	
616000	Primes d'assurance	17 926,00		17 926,00	
617000	Etudes et recherches	3 414,00	3 414,00		
618100	Documentation générale	350,00	350,00		0,00
618300	Documentation technique	0,00	0,00		0,00
618500	Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00	0,00		0,00
619000	Remises, rabais et ristournes	0,00	0,00	0,00	0,00
61	SERVICES EXTERIEURS	149 171,00 €	6 604,00 €	138 139,00 €	4 428,00 €
621100	Personnel intérimaire	0,00	0,00	0,00	0,00
621400	Personnel détaché ou prêté	0,00	0,00	0,00	0,00
622600	Rémunération d'intermédiaires ou honoraires	16 118,00	16 118,00	0,00	0,00
622610	SACEM - SEAM	2 674,00	0,00	0,00	2 674,00
622700	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00
622800	Divers cachets	0,00	0,00	0,00	0,00
623000	Publicité, publications	6 300,00	6 300,00		0,00
624800	Transport d'activités et d'animations	19 912,00		0,00	19 912,00
625100	Déplacement des bénévoles	0,00	0,00	0,00	0,00
625200	Déplacement du personnel	548,00	400,00	0,00	148,00
625700	Mission - Réception	3 342,00	2 500,00	0,00	842,00
625800	Frais de fonctionnement des instances associatives	0,00	0,00		
626100	Frais postaux	2 738,00		2 738,00	
626200	Frais de télécommunication et internet	15 514,00		15 514,00	
627000	Services bancaires et assimilés	2 377,00		2 377,00	
628000	Charges externes diverses	313,00	0,00	313,00	0,00
628100	Cotisations	10 860,00	10 860,00		0,00
628200	Frais de sièges	0,00	0,00	0,00	0,00
628400	Frais de recrutement du personnel	0,00	0,00		0,00
628500	Frais de Conseils et d'Assemblée	1 708,00	1 708,00		0,00
628600	Frais de formation	7 767,00	3 070,00	0,00	4 697,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	90 171,00 €	40 956,00 €	20 942,00 €	28 273,00 €
631100	Taxes sur les salaires	45 205,00	19 314,00	0,00	25 891,00
633100	Versements sur les transports	0,00	0,00	0,00	0,00
633200	Allocation logement	0,00	0,00	0,00	0,00
633300	Formation professionnelle	21 272,00	12 959,00	0,00	8 313,00
633400	Particip des employeurs à l'effort de construction	0,00	0,00	0,00	0,00
635000	Impôts / taxes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
635100	Impôts directs	0,00	0,00	0,00	0,00
635300	Impôts indirects	0,00	0,00	0,00	0,00
635400	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00
635800	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00
637000	Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 538,00	710,00	0,00	1 828,00
63	IMPOTS, TAXES	69 015,00 €	32 983,00 €	0,00 €	36 032,00 €
641100	Salaires et appointements bruts	886 347,00	286 299,00	0,00	600 048,00
641200	Congés payés	5 522,00	5 522,00	0,00	0,00
641300	Dettes provision sur heures à récupérer	0,00	0,00	0,00	0,00
641400	Indemnité télétravail	84,00	0,00	0,00	84,00
641410	Indemnités de licenciement, retraite...	0,00	0,00	0,00	0,00
641900	Provision - Salaires dus	0,00	0,00	0,00	0,00
645100	Cotisations URSSAF	156 594,00	53 736,00	0,00	102 858,00
645200	Cotisations aux caisses de prévoyance des cadres et non cadres	9 845,00	4 487,00	0,00	5 358,00
645300	Cotisations aux caisses de retraite non cadres et cadres	47 973,00	18 693,00	0,00	29 280,00
645310	Cotisations aux caisses de retraite supplémentaires cadres	1 056,00	1 056,00	0,00	0,00
645400	Cotisations aux ASSEDIC	37 903,00	12 201,00	0,00	25 702,00
645800	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0,00	0,00	0,00	0,00
645900	Charges sociales congés payés	3 206,00	3 206,00	0,00	0,00
645910	Charges sociales / provision heures à récupérer	0,00	0,00	0,00	0,00
647200	Frais divers de personnel : mutuelle	13 121,00	2 178,00	0,00	10 942,00
647400	Versements aux autres œuvres sociales	8 707,00	1 120,00	0,00	7 587,00
647500	Médecine du travail	6 206,00	1 675,00	0,00	4 531,00
648100	Remboursement frais de déplacement du personnel	1 496,00	280,00	0,00	1 216,00
64	CHARGES PERSONNEL	1 178 060,00 €	390 457,00 €	0,00 €	787 603,00 €
651800	Charges diverses de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
652000	Personnel mis à dispo (ch supplétives)	0,00	0,00	0,00	0,00
654000	Perte sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00
658000	Charges supplétives	0,00	0,00	0,00	0,00
658003	Reversements bourses EMN	0,00	0,00	0,00	0,00
658100	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CH DES GEST COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
661100	Intérêts des emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
661600	Intérêts bancaires	0,00	0,00	0,00	0,00
665000	Escomptes accordés	0,00	0,00	0,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
671200	Pénalités et amendes fiscales ou pénales	0,00	0,00	0,00	0,00
671300	Dons et libéralités	3 618,00	0,00	0,00	0,00
671400	Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
671800	Autres ch except sur opérations de gestion	78,00		0,00	78,00
672000	Ch except sur opérations de gestion sur l'ex ant	4 500,00		4 500,00	
675000	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0,00		0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 196,00 €	0,00 €	4 500,00 €	78,00 €
681000	Dotation provision aux indemnités de fin de carrière	4 581,00	1 310,00	0,00	3 271,00
681100	Dotation aux amortissements sur immobilisations	44 940,00		44 940,00	
681500	Dotation aux provisions pour risque	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
681740	Dotation pour dépréciation actif circulant / créance clients	1 145,00	0,00	0,00	1 145,00
687500	Dot aux prov pour ch à répartir sur plusieurs exercices	0,00		0,00	
689000	Engagements à réaliser sur ressources affectées	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORT ET PROV	71 666,00 €	1 310,00 €	44 940,00 €	25 416,00 €
6910000	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
6950000	Impôts sur les sociétés	0,00	0,00	0,00	0,00
69	TRANSFERT DE CHARGES/IMPOTS SUR LES BENEFICES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES CHARGES	1 792 066,00 €	473 870,00 €	277 017,00 €	1 041 179,00 €
	Valorisation des avantages en nature accordés par la Ville de Strasbourg, OPHEA et bénévolat				
	Mise à disposition équipement municipal + OPHEA	261 225,00 €	0,00 €	261 225,00 €	0,00 €
	Bénévolat	58 617,00 €	19 847,00 €	0,00 €	38 770,00 €

PRODUITS

Compte	CSC Neudorf CSC Musau CSC CAROCE	BUDGET PRÉVISIONNEL 2026	Pilotage	Logistique	Activités
	Intitulé				
706100	Participation des usagers	330 670,00			330 670,00
706110	Participation des usagers (Aides CEA pour ALSH)	1 250,00			1 250,00
708100	Produits des prestations fournies au personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
708300	Locations diverses consenties	0,00		0,00	0,00
708400	Mise à dispo locaux avec remboursement de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
708800	Autres produits d'activités annexes (autofinancement + recettes événements)	6 400,00	0,00	0,00	6 400,00
70	REMUNERATION DES SERVICES	338 320,00 €	0,00 €	0,00 €	338 320,00 €
722000	Travaux faits par l'association pour elle-même	0,00		0,00	0,00
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	ETAT	49 505,00	7 107,00	0,00	42 398,00
741300	Etat ASP (adulte relais)	21 898,00	0,00	0,00	21 898,00
	Etat VVV	0,00	0,00	0,00	0,00
	Etat contrat CLAS	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
741400	Etat Contrat de Ville	17 500,00	0,00	0,00	17 500,00
741500	Etat Fonjep	7 107,00	7 107,00	0,00	0,00
	Etat DDCS	0,00	0,00	0,00	0,00
	Etat autres AFA	0,00	0,00	0,00	0,00
	REGION	0,00	0,00	0,00	0,00
742000	Région Alsace	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPARTEMENT	86 534,00	19 875,00	15 544,00	51 115,00
743000	Département fonctionnement / projet triennal jeunesse	67 261,00	19 875,00	15 544,00	31 842,00
	Département subvention complémentaire	5 497,00	0,00	0,00	5 497,00
	Département aide à l'emploi	0,00			0,00
	Département VVV	0,00			0,00
	Département Contrat de Ville	0,00			0,00
	Département Ecole de Musique	12 776,00			12 776,00
	Département divers projets : FSVL	1 000,00			1 000,00
	Département CLAS	0,00			0,00
	Département : Conférence des financeurs	0,00			0,00
	COMMUNE ET EUROMETROPOLE	597 270,00	132 500,00	208 751,00	256 019,00
744100	Commune fonctionnement	434 000,00	132 500,00	208 751,00	92 749,00
	Commune subvention complémentaire	36 645,00	0,00	0,00	36 645,00
	Eurométropole adulte relais	3 350,00	0,00	0,00	3 350,00
	Commune ALSH	0,00			0,00
	Commune Animation de fin d'année	8 000,00			8 000,00
	Commune Cinéma en plein air	0,00			0,00
744300	Commune Espace Senior	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
	Commune sports	0,00	0,00	0,00	0,00
	Commune CLAS	0,00	0,00	0,00	0,00
744400	Commune Contrat de Ville	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00
744500	Commune ALM	0,00	0,00	0,00	0,00
	Commune Poste B	0,00	0,00	0,00	0,00
744600	Commune VVV	0,00	0,00	0,00	0,00
	Commune Ecole de Musique	98 775,00	0,00	0,00	98 775,00
744700	Commune divers projets 4140 Ibis + 900 lot bingo	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
	CAF du Bas-Rhin	602 351,00	301 201,00	10 757,00	290 393,00
745100	CAF fonctionnement	89 020,00	53 263,00	10 757,00	25 000,00
	CAF subvention complémentaire	36 645,00	0,00	0,00	36 645,00
	CAF CLAS (15 254,65€) + REAAP (12 560,25€)	23 415,00			23 415,00
	CAF ALSH + Bonus Territoire + Plan Mercredi	94 323,00			94 323,00
	CAF VACAF + Séjours de proximité + divers projets	13 450,00			13 450,00
745200	CAF + CNAF postes référentes familles	97 560,00	0,00	0,00	97 560,00
746000	Prestation CNAF	247 938,00	247 938,00		
	AUTRES	874,00		0,00	874,00
748200	FSE	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres :	874,00	0,00	0,00	874,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 336 534,00 €	460 683,00 €	235 052,00 €	640 799,00 €
752000	Contrepartie des charges supplétives	0,00	0,00	0,00	0,00
754000	Collectes, dons et produits de sponsoring	0,00	0,00	0,00	0,00
756000	Cotisations des adhérents	12 250,00	12 250,00		
757000	Quote-part d'éléments du fonds associatif	0,00	0,00	0,00	0,00
758000	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
758200	Produits divers de remboursement FAF	0,00	0,00	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GEST COURANTE	12 250,00 €	12 250,00 €	0,00 €	0,00 €
762000	Produits des immobilisations financières	0,00		0,00	
764000	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	
765000	Escompte obtenu	0,00		0,00	
766000	Gains de change	0,00		0,00	
767000	Produits nets sur cessions de valeurs mob de placement	0,00		0,00	
768000	Autres produits financiers	1 125,00		1 125,00	
768100	Intérêts des comptes financiers	0,00		0,00	
76	PRODUITS FINANCIERS	1 125,00 €	0,00 €	1 125,00 €	0,00 €
771300	Dons et libéralités	6 118,00	0,00	0,00	6 118,00
771800	Produits except sur opérations de gestion de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
772000	Produits exceptionnels sur exercice antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00
775000	Produits des cessions d'éléments d'actifs	0,00	0,00	0,00	0,00
777000	Quote-part des subventions d'investissement	35 952,00	0,00	35 952,00	0,00
778000	Autres produits exceptionnels de l'exercice	0,00		0,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	42 070,00 €	0,00 €	35 952,00 €	6 118,00 €
781500	Reprise sur provision pour risques et charges d'exploitation	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
781510	Reprise sur provision sur contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00
781700	Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulant	0,00			0,00
789000	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
78	REPRISE SUR AMORT ET PROV	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €	54 000,00 €
79	TRANSFERTS DE CHARGES	7 767,00 €	937,00 €	4 888,00 €	1 942,00 €
	TOTAL DES PRODUITS	1 792 066,00 €	473 870,00 €	277 017,00 €	1 041 179,00 €

	Mise à disposition équipement municipal	261 225,00 €	0,00 €	261 225,00 €	0,00 €
	Bénévolat	58 617,00 €	19 847,00 €	0,00 €	38 770,00 €